7. L'attestation de mise à jour CACOBATPH
8. l'extrait du casier judiciaire n° 3 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société
9. Statut de l'entreprise
10. L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien de L'année 2021
11. Mémoire technique justificatif
12. Planning de réalisation

b) <u>capacités financières</u>

13. les bilans financiers des les exercices 2020 et 2021, visé par les services des impôts
14. Attestation d'activité (C20)
15. l'attestation de solvabilité bancaire

c) <u>capacités techniques</u>

16. la liste des moyens humains à engager pour l'exécution de la convention, la déclaration de la CNAS pour chaque salarié et les diplômes des ingénieurs avec les attestations d'affiliations.
17. La liste des moyens matériels de l'entreprise dument légalisées récemment par un huissier de justice de l'année en cours ou les factures d'achats pour le matériel non roulant et des copies des cartes grises accompagnées des certificats d'assurances valide au jours de l'ouverture des plis pour le matériel roulant

<u>Alinéa 2</u> : l'offre technique

- une déclaration à souscrire (Annexe III);
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique, entre autre ;
- le cahier des charges (Cahier des Clauses Administratives Générales, Cahier des Prescriptions Techniques, Cahier des Prescriptions Spéciales) portant à la dernière page la mention manuscrite "**lu et accepté**".

<u>Alinéa 3</u> : l'offre financière

- la lettre de soumission (Annexe IV);
- le bordereau des prix unitaires (BPU);
- le détail quantitatif et estimatif (DQE);

*Les documents demandés sont des photocopies conformes aux originaux et doivent être valides le jour de l'ouverture des plis. Avant la signature de la convention, l'attributaire provisoire doit présenter les documents originaux pour vérification.

*Les soumissions doivent être déposées au bureau du sous-directeur de l'administration et des finance ancienne administration de l'université d'Oum El Bouaghi . La durée accordée pour la préparation de l'offre est fixée à huit (08) jours par référence à la date du premier (1^{ér}) affichage des placards publicitaires de cet avis de consultation. La période de validité de l'offre est fixée à quatre vingt dix huit (98) jours.

*La date et l'heure d'ouverture des plis des offres (dossier de candidature, techniques et financières) correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres

*Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Le créneau horaire de dépôt des offres est fixé le jour limite de dépôt des offres de neuf (09H00) heures à treize (13H00) heures. L'heure d'ouverture des plis est fixée le jour limite de dépôt des offres à treize (13H00) heures, en salle de réunion de l'institut de gestion des techniques urbaines qui se trouve au troisième (3eme) étage de ancienne administration de l'université d'Oum El Bouaghi. Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires désireux d'y assister aux travaux de la commission d'ouverture des plis.

2022 ماي 11

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
معهد تسيير التقنيات الحضرية
أم البواقي

LE DIRECTEUR

مدير معهد تسيير التقنيات الحضرية
الدكتور : شرايح السعيد